

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE A UNE REUNION DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA SEM ENR 32 –

Une réunion de travail dans le cadre de la création de la SEM ENR 32 a eu lieu le 12 mars 2024 à 10h00 à Auch.

Suite à la réunion, un repas a été organisé et a généré des frais de bouche pour un montant de 91,00 euros

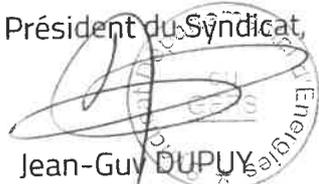
Ces frais ont été payés par Monsieur Jean-Michel Walcker au restaurant « La Tête de l'Art ». Ils auraient dû être, après facturation, payés par le Syndicat Territoire d'Energie Gers au restaurant « La Tête de l'Art »

Il est proposé au Comité que le Syndicat Territoire d'Energie Gers rembourse, à Monsieur Jean-Michel Walcker, la somme de 91,00 euros correspondant au montant facturé par le restaurant « La Tête de l'Art » 32000 AUCH et payé par Jean-Michel Walcker.

Le Comité syndical accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY; Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

FONDS SOLIDARITE LOGEMENT : ANNEE 2024 –

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers (TE32) rappelle que par délibération du 10 octobre 2001, le Comité du syndicat Territoire d'Energie Gers a décidé d'adhérer au « Fonds Solidarité Energie ».

Ce fonds, qui a pour mission de venir en aide aux plus démunis pour les impayés des factures d'électricité, est devenu depuis le Fonds Solidarité Logement.

Ce fonds est alimenté par des organismes d'Etat, les Fournisseurs d'Energies, le Conseil Territoire d'Energie Gers et des Collectivités Locales.

A compter du 1^{er} janvier 2020, nous avons constaté un transfert de la gestion administrative et comptable du Fonds Solidarité Logement (FSL) au Département.

La participation du Syndicat Territoire d'Energie Gers à ce fonds est de 27 000 euros depuis 2004.

Monsieur le Président propose pour 2024 de reconduire la participation à hauteur de 27 000 euros.

Après échanges de vues et vote à l'unanimité, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers accepte cette proposition et autorise Monsieur le Président à budgétiser cette somme et à la verser sur le compte qui lui est affecté par l'organisme en charge de la gestion de ce fonds.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

du
GERS
Jean-Guy DUPUY
Syndicat Territoire d'Energie Gers

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

FRAIS DE DEPLACEMENT ET FRAIS DE MISSION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS POUR LE CONGRES DE LA FNCCR DU 26 AU 28 JUIN 2024 -

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Gers (TE32) informe que le congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) aura lieu du 26 au 28 juin 2024 à Besançon cette année. Régulièrement, le Syndicat Territoire d'Energie Gers envoie une délégation pour tenir le stand de l'entente Territoire d'Energie et pour se tenir informé de l'actualité sur les services publics de l'énergie.

Il est proposé au vote du Comité syndical que le Syndicat Territoire d'Energie Gers (TE32) prenne en charge les frais de déplacement et autres frais de mission des membres qui représenteront TE32 au congrès de la FNCCR.

Après avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers :

- Autorise la prise en charge par le Syndicat Territoire d'Energie Gers des frais de déplacement et autres frais de mission des membres représentants du syndicat qui participeront au congrès de la FNCCR du 26 au 28 juin 2024 à Besançon.
- Demande au Président de dresser la liste des participants et de produire un arrêté fixant le nombre, les noms et la qualité des intéressés.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat

Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

FRAIS DE DEPLACEMENT ET FRAIS DE MISSION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE DU GERS POUR LE SALON ENERGAÏA DU 11 ET 12 DECEMBRE 2024 –

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Gers (TE32) informe que le salon ENERGAÏA se tiendra les 11 et 12 décembre 2024 sur Montpellier cette année. Régulièrement, le Syndicat Territoire d'Energie Gers envoie une délégation pour tenir le stand de l'entente Territoire d'Energie et pour se tenir informé de l'actualité sur les énergies renouvelables et la transition énergétique.

Il est proposé au vote du Comité syndical que le Syndicat Territoire d'Energie Gers (TE32) prenne en charge les frais de déplacement et autres frais de mission des membres qui représenteront TE32 au salon ENERGAÏA.

Après avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers :

- Autorise la prise en charge par le Syndicat Territoire d'Energie Gers des frais de déplacement et autres frais de mission des membres représentants du syndicat qui participeront au salon ENERGAÏA.
- Demande au Président de dresser la liste des participants et de produire un arrêté fixant le nombre, les noms et la qualité des intéressés.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat
du
GERS
Jean-Guy DUPUY
Syndicat Territoire d'Energies
GERS

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

FRAIS ENTENTE TERRITOIRE D'ENERGIE OCCITANIE 2024 –

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Gers (TE32) informe le Comité syndical que cette année va être un peu particulière pour les actions de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie.

En effet, du 26 au 28 juin se déroulera le congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et il conviendra comme chaque fois de tenir un stand de la Région Occitanie et de partager les frais entre les syndicats qui constituent l'Entente.

De plus, les 11 et 12 décembre 2024 se tiendra le salon ENERGAÏA et là aussi, l'Entente propose de tenir un stand dans les mêmes conditions.

A partir de ces éléments, il est établi le budget prévisionnel suivant :

Evénements - projets 2024	Montant TTC
Congrès FNCCR 26 - 28 juin	20 000 €
Energaiïa 11 - 12 décembre	18 000 €
Communication générale (MAJ supports + divers)	15 000 €
Adhésion au pôle DERBI	2 000 €

Provision pour imprévus divers	10 000 €
Total	65 000 €
Participation estimée TE32	5 000 €

La communication générale prévoit le financement des supports qui seront distribués lors des deux manifestations.

La ligne concernant le pôle DERBI est une cotisation au pôle de compétitivité porté par la région Occitanie sur le domaine de la transition énergétique.

La part restant à charge de TE32 serait de 5000 euros en divisant le total par le nombre de syndicats d'Energie de la Région (13).

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Territoire d'Energie Gers à participer aux différents événements menés dans le cadre de l'Entente et à prendre en charge la somme estimée de 5000 euros pour les frais liés.

Après avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers :

- Décide la participation du Syndicat Territoire d'Energie Gers au congrès de la FNCCR et au salon ENERGAÏA
- Décide la participation à un stand commun dans le cadre du congrès de la FNCCR et du salon ENERGAÏA avec les autres syndicats de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie
- Donne son accord pour l'adhésion au pôle DERBI de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie
- Décide de prendre en charge la quote-part de 5000 euros aux frais de l'Entente pour l'exercice 2024

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

du
ERS
Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2024 FINANCÉ PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Renforcement –

VU l'article L32.32-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

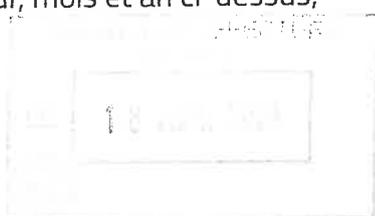
VU l'article 34 de la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 et le Statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers ;

VU la notification de la direction générale de l'énergie et du climat dans le système informatique FACE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- Décide de demander la majoration du programme « Renforcement » par la totalité de la dotation sous-programme « extension de réseaux ».
- D'adopter le programme d'électrification rurale 2024 financé par les crédits du FACE – Tranche Renforcement pour un montant de 3 101 125 euros HT soit 2 480 900 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY





NOM du Syndicat :
Département :
N° SIREN
n° codique TPG
n° codique receveur
 Année de la dotation:
 Sous programme :

localisation du projet		Caractéristique du projet (description)	Montant HT	Montant HT maîtrise d'œuvre Interne	Montant total HT
Nom de la commune	n° opération (si besoin)) rue/quartier				
Pustrouau	DF26/04839	PERILLON	Renforcement BT du P9 Perillon	2 080,00	54 080,00
Duran	DF26/049216	DECHAMPS	Adaptation aux charges du P19 Dechamps	1 600,00	41 600,00
Monteur les créneaux	DF26/048032	HOURBAT	Création HTA/BT PSSA	2 400,00	62 400,00
Duran	DF26/048588	CLAMAC	Renforcement BT du P7 Clamac	880,00	22 880,00
Leboulain	DF26/048150	HABERT	Renforcement BT du P3 Habert	2 200,00	57 200,00
Rouquaire	DF26/048246	TUQUET	Renforcement BT du P11 Tuquet	1 600,00	41 600,00
Priezac	DF26/048241	SAVOYARD	Renforcement BT du P2 Savoyard	640,00	16 640,00
Peirussac Massas	DF26/031272	TUCOULETS	Renforcement BT du P9 Tucoulets	640,00	16 640,00
Barran	DF26/046941	LABENQUE	Renforcement BT du P5 Labenque	1 600,00	41 600,00
Auerrive	DF26/048245	DU BARRY	Renforcement BT du P22 Du Barry	800,00	20 800,00
Campagne d'Amagniac	DF26/048160	JOUALONG	Création HTA/BT PSSA	3 400,00	88 400,00
Le Houga	DF26/048238	LANGLADE	Renforcement BT du P19 Langlade	1 920,00	49 920,00
Esieng	DF26/042641	MINERE	Création HTA/BT PSSA	10 000,00	260 000,00
Montclar d'Amagniac	DF26/042635	ESTOURIS	Renforcement BT du P8 Estouris	1 000,00	26 000,00
La Romieu	DF26/048239	ST CARNAIS	Renforcement BT du P13 St Carnais	1 600,00	41 600,00
Demu	DF26/048877	BOURG	Adaptation aux charges du P1 Bourg	2 600,00	67 600,00
Castelnau d'Auzan Labarriere	DF26/048208	AU COUSSO	Renforcement BT du P17 Au Coussu	1 000,00	26 000,00
Uss	DF26/047048	LHOULERE	Renforcement BT du P3 Lhoulere	2 600,00	67 600,00
Uss	DF26/048147	LES ARRAMOUS	Renforcement BT du P8 Les Arramous	1 680,00	43 680,00
Aublet	DF26/048211	LA FABIANE	Renforcement BT du P28 La Fabiane	1 040,00	27 040,00
Gimbredé	DF26/046735	PETIT LAFFARGUE	Renforcement BT du P5 Petit Laffargue	1 440,00	37 440,00
Saint Clair	DF26/048039	PRADETS	Création HTA/BT PSSA	2 920,00	75 920,00
Miradoux	DF26/048991	LA FERETTE	Renforcement BT du P19 La Ferette	3 200,00	83 200,00
Lerogue Saint Serin	DF26/048152	GAUJAN	Renforcement BT du P4 Gaujan	1 440,00	37 440,00
Saint Creac	DF26/042656	MOULIN	Renforcement BT du P4 Moulin	1 600,00	41 600,00
Urden	DF26/042636	MONPLAISIR	Renforcement BT du P7 Monplaisir	920,00	23 920,00
Laverret	DF26/046754	CARDONNE	Renforcement BT du P4 Cardonne	1 320,00	34 320,00
Pallanne	DF26/048243	PEYROU	Création HTA/BT PSSA	3 000,00	78 000,00
Clermont Pouygulles	DF26/048293	AU GAUTOU	Renforcement BT du P4 Au Gautou	1 840,00	47 840,00

Masseube	DF26/047023	LOU CŒUR	Renforcement BT du P22 Joli Cœur	27 000,00	1 980,00	28 980,00
Carriac	DF26/048234	MOURLON	Création HTA/BT PSSA	66 000,00	2 640,00	68 640,00
Geudonville	DF26/047528	MARTINON	Création HTA/BT PSSA	70 000,00	2 800,00	72 800,00
Solomiac	DF26/045747	VILLAGE	Renforcement BT du P5 Village par P12 Calibat	70 000,00	2 800,00	72 800,00
Saint Léonard	DF26/048158	MOUMAY	Renforcement BT du P2 Moumay	30 000,00	1 200,00	31 200,00
Puycaquier	DF26/048159	SAINTE PE	Renforcement BT du P1 Saint P6	36 000,00	1 440,00	37 440,00
Mauvezin	DF26/042657	SAINTE MARTIN	Renforcement BT du P32 Saint Martin	22 000,00	880,00	22 880,00
Saint Médard	DF26/048536	VIALOUS	Renforcement BT du P26 Vialous par P20 Guillaumet	26 000,00	1 040,00	27 040,00
Moncastin	DF26/047011	GUINETTE	Renforcement BT du P5 Guinette	32 000,00	1 280,00	33 280,00
Montesquiou	DF26/046949	CRUSOULE	Renforcement BT du P32 Crusouille	25 000,00	1 000,00	26 000,00
Idrac Respailles	DF26/047101	TOURTEOU	Renforcement BT du P5 Tourteou	37 000,00	1 480,00	38 480,00
Montesquiou	DF26/047045	BOURDIEU	Renforcement BT du P8 Bourdieu	40 000,00	1 600,00	41 600,00
L'Isle de Noé	DF26/047882	LA GARE	Renforcement BT du P3 La Gare	45 000,00	1 800,00	46 800,00
Saint Médard	DF26/046884	PINARRE	Renforcement BT du P10 Pinarre	22 000,00	880,00	22 880,00
Ponsampère	DF26/048153	LASSERRE	Renforcement BT du P19 Lasserre	35 000,00	1 400,00	36 400,00
Lais	DF26/048209	GAILLOLE	Renforcement BT du P8 Gaillole	22 000,00	880,00	22 880,00
Lubersin	DF26/048210	LION	Renforcement BT du P1 Lion	25 000,00	1 000,00	26 000,00
Riscle	DF26/049795	LA HALLE	Renforcement BT du P40 La Halle	18 000,00	720,00	18 720,00
Saint Germé	DF26/048041	BOUSQUILLON	Renforcement BT du P7 Bousquillon	48 000,00	1 920,00	49 920,00
Riscle	DF26/048156	DEBOS	Renforcement BT du P27 Debos	25 000,00	1 000,00	26 000,00
Puyfoubrin	DF26/048072	VILLAGE	Création HTA/BT PSSA	55 000,00	2 200,00	57 200,00
Aussos	DF26/048130	MONCASSIN	Création HTA/BT PSSB	120 000,00	4 800,00	124 800,00
Pellegrue	DF26/048155	MOUJÉAN	Renforcement BT du P5 Moujéan	37 000,00	1 480,00	38 480,00
Sematan	DF26/049587	CHEMIN NEUF	Renforcement BT du P9 chemin neuf	13 000,00	520,00	13 520,00
Samaïan	DF26/048304	EGUISE	Renforcement BT du P10 Eglise	15 000,00	600,00	15 600,00
Gauljac	DF26/047099	BRIQUARD	Renforcement BT du P9 Briquard	27 000,00	1 080,00	28 080,00
Lombéz	DF26/047077	LARIBÈRE	Renforcement BT du P10 Laribère	55 000,00	2 200,00	57 200,00
Beaumont	DF26/048242	RIVIERE	Renforcement BT du P6 Rivière	33 000,00	1 320,00	34 320,00
Castéra Verduzan	DF26/048423	LARTET HAUT	Création HTA/BT PSSA	135 000,00	5 400,00	140 400,00
Saint Arailles	DF26/047021	VILLAGE	Renforcement BT du P1 Saint Arailles	120 000,00	4 800,00	124 800,00
Castillon Débat	DF26/042192	PAVELLAC	Création HTA/BT PSSA	111 850,96	4 474,04	116 325,00
Riguesieu	DF26/042187	PELANZIT	Création HTA/BT PSSA	65 000,00	2 600,00	67 600,00
TOTAL				3 101 125,00	80 000 000,00%	2 480 900,00

Montant des travaux éligibles à reprendre dans le SI-FACE

3 101 125,00

Taux global de subvention sollicitée à reprendre dans le SI-FACE

80 000 000,00%

2 480 900,00

Montant de la subvention sollicitée = à la dotation
Si montant de la subvention sollicitée < à la dotation, veuillez prendre l'attache
préalable de l'équipe gestionnaire

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2024 FINANCÉ PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Sécurisation –

VU l'article L32.32-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 et le Statuts du Syndicat Territoire d'Énergie Gers ;

VU la notification de la direction générale de l'énergie et du climat dans le système informatique FACE ;

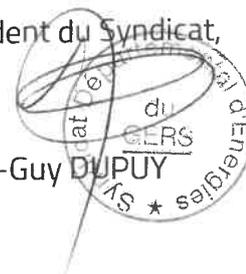
Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2024 financé par les crédits du FACE – Tranche Sécurisation pour un montant de 3 084 500 euros HT soit 2 467 600 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



NOM du Syndicat :	Syndicat départemental d'énergies du Gers
Département :	Gers
N°SIREN	253 200 075
n° codique TPG	032000
n° codique receveur	032014
Année de la dotation:	2024
Sous programme :	SN Sécurisation

localisation du projet		Caractéristique du projet (description)	Montant HT	Montant HT maîtrise d'œuvre interne	Montant total HT
Nom de la commune	n° opération				
		rue/quartier			
Lupiac	DF26/048697	LARTIGUE	28 000,00	1 120,00	29 120,00
Beaumarçhès	DF26/048621	CAYRON	17 000,00	680,00	17 680,00
Couloumé-Mondebat	DF26/048625	BOURRAGNE	9 000,00	360,00	9 360,00
Couloumé-Mondebat	DF26/048622	DUBORD	8 000,00	320,00	8 320,00
Couloumé-Mondebat	DF26/048623	DENIS	20 000,00	800,00	20 800,00
Couloumé-Mondebat	DF26/048624	LAFITTE	25 000,00	1 000,00	26 000,00
Tieste-Uragnoux	DF26/040271	JANOT	19 000,00	760,00	19 760,00
Ju Beiloc	DF26/040274	POULET	15 000,00	600,00	15 600,00
Lavardens	DF26/046646	EN CAMARAN	21 000,00	840,00	21 840,00
Lavardens	DF26/046701	PLAISANCE	18 000,00	720,00	18 720,00
Lavardens	DF26/046698	SALABERT	17 000,00	680,00	17 680,00
Lavardens	DF26/046643	EMBOUET	21 000,00	840,00	21 840,00
Montestruc sur Gers	DF26/046627	ST ANGE	29 000,00	1 160,00	30 160,00
Montestruc sur Gers	DF26/046628	LARTET	20 000,00	800,00	20 800,00
Montestruc sur Gers	DF26/046620	BEL AIR	15 000,00	600,00	15 600,00
Castillon Massas	DF26/041676	PARDAN	31 000,00	1 240,00	32 240,00
Le Brouilh Monbert	DF26/047913	POUCHOT	15 000,00	600,00	15 600,00
Barran	DF26/047993	CONCORDE	3 400,00	3 400,00	88 400,00
Barran	DF26/047985	COULOMERE	18 000,00	720,00	18 720,00
Boucaignères	DF26/047980	BEREGUERE	45 000,00	1 800,00	46 800,00
Laree	DF26/047366	POUY BLANC	65 000,00	2 600,00	67 600,00
Betous	DF26/047368	LACCOUREGE	37 000,00	1 480,00	38 480,00
Sainte christie d'Armagnac	DF26/046633	BARBOUTAN	22 000,00	880,00	22 880,00
Sainte christie d'Armagnac	DF26/046630	PELANE	16 000,00	640,00	16 640,00
Manciet	DF26/046616	CRSPALET	60 000,00	2 400,00	62 400,00
Sainte christie d'Armagnac	DF26/046634	LARREBEC	63 000,00	2 520,00	65 520,00
Arblade le haut	DF26/046872	LE PELE	21 000,00	840,00	21 840,00
Urgosse	DF26/046865	VILLAGE	50 000,00	2 000,00	52 000,00
Blaizert	DF26/046828	BAUZLET	75 000,00	3 000,00	78 000,00

Blaizert	DF26/046829	VERDUZAN	Sécurité BT du P9 Verduzan	70 000,00	2 800,00	72 800,00
Bretagne d'Armagnac	DF26/048513	LA HITAIRE	Sécurité BT du P3 La Hitairé	28 000,00	1 120,00	29 120,00
Montréal	DF26/042261	LASSUS	Sécurité BT du P86 Lassus	44 000,00	1 760,00	45 760,00
Castelnau d'Auzan Labarrere	DF26/048488	BOURNIC	Sécurité BT du P41 Bournic	18 000,00	720,00	18 720,00
Castelnau d'Auzan Labarrere	DF26/048618	GARENNE	Sécurité BT du P7 Garenne	11 000,00	840,00	11 840,00
Castelnau d'Auzan Labarrere	DF26/048619	SEGURET	Sécurité BT du P50 Seguret	13 000,00	520,00	13 520,00
Castelnau d'Auzan Labarrere	DF26/048620	A PION	Sécurité BT du P39 A Pion	36 000,00	1 440,00	37 440,00
Saint Caprais	DF26/045068	CAILLAOURES	Sécurité BT du P2 Cailiaoures	25 000,00	1 000,00	26 000,00
Giscaro	DF26/048169	GRANGE	Sécurité BT du P5 Grange	63 000,00	2 520,00	65 520,00
Castelnau Barbarens	DF26/042305	LABOUTAFERE	Sécurité BT du P33 Laboutafere	24 000,00	960,00	24 960,00
Castelnau Barbarens	DF26/042270	AU SOULAN	Sécurité BT du P34 Au Soulan	24 000,00	960,00	24 960,00
Castelnau Barbarens	DF26/042284	CARDONNE	Sécurité BT du P45 Au Cardonne	30 000,00	1 200,00	31 200,00
Castelnau Barbarens	DF26/042290	CAMARADE	Sécurité BT du P8 Camarade	31 000,00	1 240,00	32 240,00
Sainte Mère	DF26/049659	DURAN	Sécurité BT du P11 Duran	15 000,00	600,00	15 600,00
Castera Lectourois	DF26/049370	BOURDETTE	Sécurité BT du P53 Bourdette	15 000,00	600,00	15 600,00
Marsolan	DF26/047621	LUCAUX	Sécurité BT du P13 Lucaux	30 000,00	1 200,00	31 200,00
Saint Puy	DF26/047617	HUITAUT	Sécurité BT du P20 Huitaut	98 865,38	3 954,62	102 820,00
Pauilhac	DF26/047367	BROC	Sécurité BT du P8 Broc	19 000,00	760,00	19 760,00
Pauilhac	DF26/045441	MAISONNEUVE	Sécurité BT du P20 Maisonneuve	90 000,00	3 600,00	93 600,00
Pergain Taillac	DF26/048329	DANZAS	Sécurité BT du P5 Danzas	58 000,00	2 320,00	60 320,00
Saint Puy	DF26/046719	CHRESTIAN	Sécurité BT du P8 Chrestian	40 000,00	1 600,00	41 600,00
Villecomtal sur Arros	DF26/046926	GAY	Sécurité BT du P11 Gay	20 000,00	800,00	20 800,00
Tillac	DF26/046877	LE CHÂTEAU	Sécurité BT du P13 Le Château	19 000,00	760,00	19 760,00
Tillac	DF26/046879	BARRACOU	Sécurité BT du P16 Barraou	22 000,00	880,00	22 880,00
Saint Christaud	DF26/046880	BARRAQUE	Sécurité BT du P5 Barraque	17 000,00	680,00	17 680,00
Miélan	DF26/047363	BIASSON	Sécurité BT du P39 Biasson	10 000,00	400,00	10 400,00
Bassoues	DF26/046923	COUTET	Sécurité BT du P10 Coutet	30 000,00	1 200,00	31 200,00
Montegut Arros	DF26/046924	ARROLANS	Sécurité BT du P11 Arrolans	18 000,00	720,00	18 720,00
Clermont Pouyguilles	DF26/046523	LOLE	Sécurité BT du P3 Lole	23 000,00	920,00	23 920,00
Ponsan Soubrin	DF26/048479	CRAMPOU	Sécurité BT du P9 Crampou	59 000,00	2 360,00	61 360,00
Monlau Bernet	DF26/048480	VILLAGE	Sécurité BT du P1 Monlau Bernet	32 000,00	1 280,00	33 280,00
Chelan	DF26/048454	PEYGRADE	Sécurité BT du P2 Peygrade	17 000,00	680,00	17 680,00
Mont d'Astarac	DF26/047971	JAURROU	Sécurité BT du P5 Jaurrouy	28 000,00	1 120,00	29 120,00
Avensac	DF26/046668	BOUSQUET	Sécurité BT du P4 Bousquet	34 000,00	1 360,00	35 360,00
Gaudonville	DF26/048886	PADOUENC	Sécurité BT du P7 Padouenc	20 000,00	800,00	20 800,00
Solomiac	DF26/048881	TARDOUILLAU	Sécurité BT du P14 Tardouillau	48 000,00	1 920,00	49 920,00
L'isle de Noé	DF26/049814	GUE DE BAISE	Sécurité BT du P21 Gué de Baise	20 000,00	800,00	20 800,00
Saint Médard	DF26/048505	ENJUE	Sécurité BT du P16 Enjue	15 000,00	600,00	15 600,00
Saint Médard	DF26/048508	VIALOUS	Sécurité BT du P26 Vialous	16 000,00	640,00	16 640,00
Idrac Respailles	DF26/048461	BOURDETTE	Sécurité BT du P16 Bourdette	27 000,00	1 080,00	28 080,00
Idrac Respailles	DF26/048460	LA GRANGE	Sécurité BT du P14 La Grange	30 000,00	1 200,00	31 200,00
Berdoues	DF26/048112	BOULANGERIE	Sécurité BT du P4 Boulangerie	40 000,00	1 600,00	41 600,00
Lelin Lapujolle	DF26/047126	JUSTIN	Sécurité BT du P11 Justin	44 000,00	1 760,00	45 760,00
Viella	DF26/047125	CASSOU	Sécurité BT du P30 Cassou	12 000,00	480,00	12 480,00
Caumont	DF26/047189	PRIAM	Sécurité BT du P2 Priam	30 000,00	1 200,00	31 200,00
Maulichères	DF26/047122	BRUCH	Sécurité BT du P4 Bruch	23 000,00	920,00	23 920,00
Simorre	DF26/048044	DUBARRY	Sécurité BT du P28 Dubarry	35 000,00	1 400,00	37 400,00
Simorre	DF26/048173	EMBEYRIE	Sécurité BT du P5 Embeyrie	31 000,00	1 240,00	32 240,00
Semezies Cachan	DF26/048487	PUJO	Sécurité BT du P3 Pujo	21 000,00	840,00	21 840,00
Mongauzy	DF26/048083	TANCOUET	Sécurité BT du P5 Tancouet	16 000,00	640,00	16 640,00

Simorre	DF26/048495	HURATAILLE	Sécurisation BT du P42 Hurataille	23 000,00	920,00	23 920,00
Monblanc	DF26/015192	OUSTABIELLE	Sécurisation BT du P10 Oustabielles	23 000,00	920,00	23 920,00
Seysse Saves	DF26/048028	EN DARDUT	Sécurisation BT du P3 en Dardut	33 000,00	1 320,00	34 320,00
Laymont	DF26/048034	PEYRISE	Sécurisation BT du P6 Peyrisse	17 000,00	680,00	17 680,00
Savignac Mona	DF26/048031	BUGUET	Sécurisation BT du P8 BUGUET	27 000,00	1 080,00	28 080,00
Sabaillan	DF26/048458	BOURG	Sécurisation BT du P16 Bourg	13 000,00	520,00	13 520,00
Noilhan	DF26/049212	CAMARENS	Sécurisation BT du P6 Camarens	8 000,00	320,00	8 320,00
Tournan	DF26/049252	TOURNAN	Sécurisation BT du P1 Village	16 000,00	640,00	16 640,00
Sabaillan	DF26/048456	CAP DEL BOSQ	Sécurisation BT du P7 Cap del Bosq	50 000,00	2 000,00	52 000,00
Saint Orens Pouy Petit	DF26/040448	MARRAS DE BAS	Sécurisation BT du P5 Marras de Bas	52 000,00	2 080,00	54 080,00
Maignaut Tautia	DF26/040444	BERTIN	Sécurisation BT du P3 Bertin	29 000,00	1 160,00	30 160,00
Beaumont	DF26/046817	VILLAGE	Sécurisation BT du P1 Village	62 000,00	2 480,00	64 480,00
Roquebrune	DF26/047216	LA PEYRERE	Sécurisation BT du P23 LA PEYRERE	24 000,00	960,00	24 960,00
Biran	DF26/047915	EN DAURAT	Sécurisation BT du P23 En Daurat	24 000,00	960,00	24 960,00
Biran	DF26/047916	COUSTERE	Sécurisation BT du P29 Coustere	38 000,00	1 520,00	39 520,00
Rozes	DF26/048482	MONDOT	Sécurisation BT du P9 Mondot	18 000,00	720,00	18 720,00
Saint Paul de Baise	DF26/048483	BONNEFONT	Sécurisation BT du P2 Bonnefont	13 000,00	520,00	13 520,00
Tudelle	DF26/049867	HARGUES	Sécurisation BT du P3 Hargues	34 000,00	1 360,00	35 360,00
Tudelle	DF26/049868	NINE	Sécurisation BT du P5 NINE	26 000,00	1 040,00	27 040,00
			TOTAL			3 084 500,00

3 084 500,00

Montant des travaux éligibles à reprendre dans le SI-FACE

80 00000000%

Taux global de subvention sollicité à reprendre dans le SI-FACE

2 467 600,00

REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2024 FINANCÉ PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Enfouissement –

VU l'article L32.32-2 du Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 et le Statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers ;

VU la notification de la direction générale de l'énergie et du climat dans le système informatique FACE,

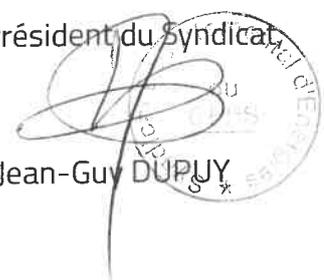
Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2024 financé par les crédits du FACE – Tranche Enfouissement pour un montant de 814 250 euros HT soit 651 400 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION SUR FONDS PROPRES SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE NON PRIS EN COMPTE DANS LES PROGRAMMES DU FACE – TRANCHE M – ANNÉE 2024 –

Vu la délibération du mardi 13 avril 2021 sur l'augmentation de l'enveloppe de travaux sur fonds propres ;
Monsieur le Président propose au Comité la programmation 2024 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

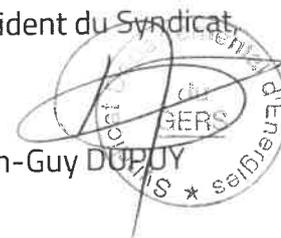
Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide ;

- D'adopter le programme d'électrification sur fonds propres 2024 pour un montant de 518.500 euros HT suivant le tableau ci-annexé ;
- D'autoriser les services du Syndicat Territoire d'Énergie Gers à muter des sommes d'une opération à l'autre en restant dans l'enveloppe impartie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY



2024 TRANCHE M

Communes	Aff	Désignation du Projet	Adresse	Montant HT 2024
BETOUS	DF26/048405	En lien avec BT 2024	abords du village Est/Ouest	86 000,00 €
CHELAN	DF26/048679	PSSA Village	Zone Mairie/Salle des fêtes	43 000,00 €
LOUBEDAT	DF26/049146	Enfouissement	Village	82 500,00 €
LUPPÉ-VIOLLES	DF26/033077	Enfouissement HTA/ lien 24C 033078	Village	101 000,00 €
MAUVEZIN	En attente	Enfouissement coordonné Enedis HTA RD12	RD12 caserne pompiers	48 000,00 €
SAINT-CAPRAIS	DF26/044654	Enfouissement HTA en lien avec BT	Village	104 000,00 €
THOUX	DF26/047778	Tranche 1 HTA (gaines BT attente à poser)	Village fin (Enciau)	54 000,00 €
				518 500,00 €

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

POINT SUR LE PROGRAMME - ARTICLE 8 - DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION D'ELECTRICITE –

Vu la convention intitulée « convention particulière 2021-2023 » pour l'application de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession déposée le 07/02/2020 au contrôle de légalité ;

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Energie Gers (TE32) rappelle que le dispositif de financement de l'article 8 du Cahier des Charges de Concession a été décliné dans une convention d'une durée de cinq ans renouvelable une fois (pour une période identique) et porte le montant de l'enveloppe à 330 000 euros par an.

Elle permet ainsi de financer un programme de 825 000 euros HT par an pour répondre à des projets d'enfouissement des réseaux électriques non financés par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification.

Les Services d'ENEDIS ont créé un Comité de pilotage avec les représentants du Territoire d'Energie Gers pour s'assurer du respect des termes de la convention et pour optimiser la consommation des crédits.

D'autre part, compte tenu que de nombreux dossiers souffrent des aléas des études et de travaux, il convient d'engager un nombre important de dossiers de construction pour s'assurer que le volume nécessaire à la consommation des crédits sorte. C'est ainsi que l'année dernière, il avait été proposé une programmation sur deux ans pour garantir un volume à traiter satisfaisant sur l'exercice 2023. Ce fut un succès puisque la totalité de l'enveloppe a bien été consommée.

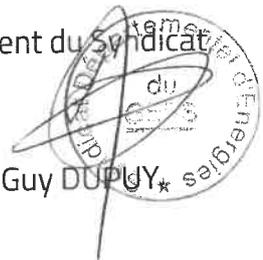
Il est donc proposé cette année au Comité syndical de valider la trajectoire traduite dans le tableau joint à cette délibération, qui évalue une cible de recettes pour l'année 2024 et qui ouvre un volume d'étude pour préparer l'exercice 2025 et suivant.

Après vote et débat à l'unanimité, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers décide :

- De valider le tableau annexé à la présente délibération au niveau de la liste des communes et au niveau des montants estimés.
- D'autoriser Monsieur le Président à exécuter ces travaux dans le respect de l'enveloppe budgétaire qui sera votée par le Comité Syndical lors du vote du budget.

Fait valoir en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat
du
Territoire d'Energie Gers
Jean-Guy DUPUY*



2024 2025 Art.8

Communes	N° Affaires	Désignation du Projet	Adresse	Montant APS H.T	OST: non édité	Part Enedis probable 2024
AUBIET	DF26/044494	Enfouissement BT	Village P1	270 000,00 €	270 000,00 €	- €
AUBIET	DF26/044770	Enfouissement HTA	Village P1	58 000,00 €	58 000,00 €	- €
AUCH	DF26/046	Enfouissement BT	P19 Couget/Denjoy	48 000,00 €		19 000,00 €
CASTELNAU/AUVIGNON	DF26/041545	Enfouissement HTA/BT + SB	Village	113 000,00 €	113 000,00 €	- €
CATONVIELLE	DF26/042972	Enfouissement HTA	Village P4	57 000,00 €		- €
CATONVIELLE	DF26/042968	Enfouissement BT	Village P4	180 000,00 €		- €
FLEURANCE	DF26/026324	Enfouissement BT	Martial Cazes	56 000,00 €	56 000,00 €	22 400,00 €
FLEURANCE	DF26/043859	Enfouissement BT	TR1 St-Laurent P45	56 000,00 €	56 000,00 €	8 900,00 €
FLEURANCE	DF26/043860	Enfouissement BT	TR2 St-Laurent P45	46 000,00 €		- €
FLEURANCE	DF26/043862	Enfouissement BT	R. Marquis de Percin P45	28 000,00 €	- €	- €
FLEURANCE	DF26/048464	Enfouissement BT	Bataillon d'Armagnac	130 000,00 €	130 000,00 €	41 600,00 €
GIMONT	En attente	Enfouissement BT	Combe du Midi	280 000,00 €		
LAHITTE	DF26/045903	Enfouissement BT	Route de Marsan	49 000,00 €	49 000,00 €	
LECTOURE	DF26/029390	Enfouissement BT	Quartier Bagatelle	0,00 €	- €	- €
L'ISLE-JOURDAIN	DF26/041206	Enfouissement BT	Sifon R. Lafayette P 2016	8 000,00 €	8 000,00 €	3 200,00 €
MARCIAC	DF26/045474	Enfouissement BT	Ch. Ronde + imp J. Moulin	96 000,00 €	96 000,00 €	11 520,00 €
MARCIAC	En attente	Enfouissement BT	Route de Maubourget	84 000,00 €	84 000,00 €	
MAUROUX	DF26/039675	Enfouissement BT + PAC	Est du village	238 000,00 €		47 600,00 €
MIRADOUX	DF26/039010	Enfouissement BT	Route de Lectoure	174 000,00 €		- €
MIRANDE	En attente	Enfouissement BT	Av. Visconte	41 000,00 €		- €
MONFERRAN-SAVES	DF26/048789	Enfouissement HTA	Lotissement communal	106 000,00 €	106 000,00 €	- €
MONFERRAN-SAVES	DF26/048793	Enfouissement BT	Lotissement communal	177 000,00 €	177 000,00 €	- €
MONTREAL	DF26/038886	Enfouissement BT	Rue des Ecoles	79 000,00 €		- €
MONTREAL	DF26/039272	Enfouissement BT	Stade + RD	192 000,00 €	- €	- €
NOGARO	DF26/008522	Enfouissement BT	TR3 Daniate	84 000,00 €	84 000,00 €	- €
NOGARO	DF26/005994	Enfouissement BT	TR2 Daniate	80 000,00 €	- €	- €
NOGARO	DF26/044543	Enfouissement BT	Carr. Tour de France	19 000,00 €	- €	- €
NOGARO	DF26/042185	Enfouissement BT	Rue des Fossés	130 000,00 €	130 000,00 €	15 600,00 €
VALENCE	DF26/039541	Enfouissement BT	Les Capots	250 000,00 €		- €
VALENCE	DF26/043556	Enfouissement HTA	Cabousset	125 000,00 €	125 000,00 €	
VALENCE	En attente	Enfouissement BT + PSSA	Ampells	113 000,00 €	113 000,00 €	
VALENCE	DF26/043551	Enfouissement BT	Cabousset	77 000,00 €	77 000,00 €	
VIC-FEZENSAC	DF26/045626	Enfouissement BT	Quartier Tisserands	85 000,00 €		- €
VIC-FEZENSAC	DF26/048904	Enfouissement BT	Route de Lannepax	63 000,00 €	63 000,00 €	7 800,00 €
VIC-FEZENSAC	DF26/048876	Enfouissement BT	Av des Pyrénées	97 000,00 €	97 000,00 €	19 400,00 €
VILLECOMTAL	DF26/038852	Enfouissement BT	Carrelot/Muguet/Ramelle	133 000,00 €	- €	- €
En cours: à rajouter						
1er versement Enedis 2024						
				3 822 000,00 €	1 892 000,00 €	347 020,00 €

REUNION DU COMITE

DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Energie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Etaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ENERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE –

Monsieur le Président du Territoire d'Energie Gers (TE32) expose au Comité syndical :

Dès 2014 dans un souci de simplification et d'économie, le Syndicat Départemental d'Energie du Département de l'Aveyron (SIEDA 12), le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal (SDE 15), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Territoire d'Energie Gers (STEG 32), la Fédération Départementale d'Energie du Lot (FDEL 46), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE 48), et le Syndicat Territoire d'Energies du Tarn (SDET 81) se sont unis pour initier un groupement de commandes dédié à l'énergie.

Au fil des consultations portées par ce groupement, ces membres fondateurs ont été rejoints par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Ariège (SDE 09), le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Loire (SDE 43), le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE 65), le Syndicat Départemental d'Energie du Tarn-et-Garonne (SDE 82), le Syndicat Mixte d'Electrification du Gard (SMEG 30) et le Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66).

Dans un souci de garantir la représentativité et l'accompagnement territorial de leurs membres et afin d'optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, ces Syndicats Départementaux d'Energie souhaitent à présent renforcer les compétences mises à disposition des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes.

Ce groupement se matérialise par la conclusion d'une nouvelle convention constitutive du groupement entre ses membres qui entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Le Comité syndical :

- Vu le Code de la Commande,
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Territoire d'Energie Gers,
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique, jointe en annexe,

Après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique
- D'accepter le rôle du Syndicat Territoire d'Energie du Tarn en tant que coordonnateur de ce groupement de commandes.
- D'accepter le rôle du Syndicat Territoire d'Energie Gers en tant que membre pilote de ce groupement de commandes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUYERS



REUNION DU COMITE DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ENERGIE GERS

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi seize avril à dix heures, le Comité du Syndicat Territoire d'Énergie Gers s'est réuni, Salle des Cordeliers à AUCH (3 rue Camille Desmoulins), sous la présidence de Monsieur Jean-Guy DUPUY, Président.

Étaient présents : MM. DUPUY Jean-Guy, BACQUE Alain, BARON Philippe, BLANCHARD Isabelle, BLONDEAU Bruno, BOUSQUET Jean-Claude, BURGAN Michel, CHAVAROT Henri, DORBES Marceau, DUCERE Jean, DUCLAVE Jean, DUFOUR Philippe, DUPOUTS Roland, ESQUIRO Paul, FALCO Jean, GOURGUES Gérard, LACOMME Pierre, LALANNE Philippe, LE MAIRE Jean-Claude, LEZIAN Max, MARAGNON Roland, MENDES Antoine, PASQUALINI Jean-Claude, PEYRUSSE Anne-Aymone, PIETERS Christiane, SAGANSAN Jean-Jacques, SEYNAEVE Francis, SORIANO Michel, THIEUX-LOUIT Véronique

Absents et excusés : MM. ARIES Eric, BELMONTE Julien, BLAYA Bruno, CABOS Christian, CARDONA Christian, COTONAT Cyril, DERENS Anne-Sophie, DIEDERICH Henri, DUFFOURG Alain, DURREY Joël, FORMENT Guy, GIACOSA Patrick, LARRIEU Muriel, LOIZON Christophe, MESTE Michel, NARRAN Béatrice, SOUMEILLAN Henri

DESIGNATION D'UN(E) DELEGUE(E) A LA PROTECTION DES DONNEES –

Vu la délibération du mardi 27 février 2024 concernant la Convention cartographique avec le Pôle départemental,

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Gers (TE32) expose au Comité syndical que Monsieur Jean-Michel Walcker de par ses responsabilités ne peut pas être désigné comme délégué à la protection des données ou tout autre document similaire.

Il est donc proposé au Comité syndical de désigner une autre personne au sein des salariés du Syndicat Territoire d'Énergie Gers qui n'exerce pas de responsabilité afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Monsieur le Président propose de désigner Madame Sandra Lacaze qui occupe un poste de secrétariat et vers qui converge l'ensemble des documents officiels de notre EPCI.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil syndical décide :

- De désigner Madame Sandra Lacaze comme déléguée à la protection des données ou tout autre document similaire en lieu et place de Monsieur Jean-Michel Walcker.
- D'autoriser le Président du Syndicat Territoire d'Énergie Gers à prendre toutes les dispositions nécessaires pour former Madame Sandra Lacaze pour pouvoir exercer cette mission.



Le Président du Syndicat,

Jean-Guy DUPUY